

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article8859>

# Au journal officiel du 6 Septembre 2020

- Actualité - Au journal officiel -



Date de mise en ligne : dimanche 6 septembre 2020

---

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous

droits réservés

---

**Décisions de la Commission nationale du débat public sur différents projets d'infrastructures | Procédure de délivrance des agréments pour les organismes spécialisés dans la lutte contre les pollutions accidentelles des eaux | Nouvelle liste des zones de circulation active de la covid19 en France**

## Commission nationale du débat public

Décision n° 2020/107/EOLIEN MEDITERRANEE/2 du 2 septembre 2020 relative aux projets de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée

Décision n° 2020/101/MAGEO/9 séance du 2 septembre 2020 relative au projet MAGEO de mise au gabarit européen Vb de l'Oise entre Compiègne et Creil

Décision n° 2020/102/BAYSSAN STUDIOS OCCITANIE/6 du 2 septembre 2020 relative au projet de complexe touristique et de services dédié aux industries médiatiques et culturelles Studio Occitanie

Décision n° 2020/103/MAYO/12 du 2 septembre 2020 relative au projet de réalisation d'une piste longue adaptée aux vols longs courriers à Mayotte

Décision n° 2020/108/CNR/5 du 2 septembre 2020 relative au projet de prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône par la Compagnie nationale du Rhône (CNR)

Décision n° 2020/98/REC SOLAR/1 séance du 2 septembre 2020 relative au projet de construction d'un site de production de panneaux photovoltaïques à Hambach

Décision n° 2020/99/PANN/2 séance du 2 septembre 2020 relative au projet de révision du programme d'actions national nitrates

## Environnement

Décret n° 2020-1114 du 4 septembre 2020 relatif à la procédure d'agrément des organismes spécialisés dans la lutte contre les pollutions accidentelles des eaux [NOR : TREL1825407D](#)

Afin d'appuyer l'Etat dans ses missions de lutte contre les pollutions accidentelles, l'article L. 211-5-1 du code de l'environnement permet d'agréer des organismes spécialisés chargés d'apporter expertise et appui aux autorités, y compris en matière de formation dans ce domaine. Le présent décret a pour objet de définir la procédure d'agrément de ces organismes.

# Santé publique

Décret n° 2020-1115 du 5 septembre 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé [NOR : SSAZ2023565D](#)